

## Comment faire les permutations ??

Cliquer sur le lien suivant (CTRL + clic) : [lprof](#)

Pour accéder à I-Prof, vous devez confirmer votre authentification en saisissant votre compte utilisateur et votre mot de passe, puis en cliquant sur le bouton "Valider" :

Compte utilisateur

Mot de passe

Valider Annuler

En général, votre NUMEN.

Initiale Prénom Nom (tout attaché, en général).

I-Prof - Votre assistant Carrière

VERONIQUE BAUDY TAYEB instituteur sans spécialité

Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

- Utilisez **SIAM** pour déposer votre demande de mutation inter-académiques et/ou intra-académique et suivre votre demande (personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré).
- Mouvement 2013 : Consultez le guide pratique
- Le service SIAP n'est pas accessible pour saisir vos demandes de promotion de corps.
- Le service pour vos candidatures sur poste d'enseignant référent Ambition Réussite : Actuellement aucune campagne de saisie de candidature ambition réussite n'est ouverte.
- Utilisez **SIAC** pour vous inscrire aux concours qui vous intéressent et consulter vos résultats (concours de recrutement externes et internes, du premier degré et du second degré, du public et privé).

Cliquez sur « Les services » puis sur « SIAM »

Phase inter-départementale

Phase intra-départementale

Phase inter départementale

A partir du 17 novembre 2020 à 12:00

➤ [Consultez la note de service relative aux opérations de mutation](#)

A partir du 17 novembre 2020 à 12:00

➤ [Consultez le bilan du mouvement de l'année dernière \(entrées/sorties par départements\)](#)

Du 17 novembre 2020 à 12:00 au 8 décembre 2020 à 12:00

➤ [Saisissez ou modifiez votre demande de mutation ; consultez les éléments de votre barème](#)

Du 17 novembre au 8 décembre, dans le cadre de votre projet de mutation, un dispositif ministériel d'accueil et de conseil est à votre disposition au : 0155554444 (appel gratuit à partir d'un téléphone fixe ou portable depuis la métropole)

À partir du 2 mars 2021, vous pouvez être informé(e) rapidement du résultat de votre demande. Si vous le souhaitez, saisissez un numéro de téléphone portable, dans le champ prévu à cet effet.

Cliquez sur le lien.

### Votre situation administrative ...

Statut : Fonctionnaire titulaire  
Corps : professeur des écoles  
Grade : professeur des écoles de classe normale  
Échelon : 09e  
Position : en activité

depuis le 1er septembre 1992  
depuis le 1er septembre 2019  
depuis le 1er septembre 2019  
depuis le 1er septembre 1990

### Votre affectation en tant que titulaire ...

Vous êtes affecté(e) dans ce département depuis le 1er septembre 1992

### Communiquez ici votre numéro de téléphone si vous souhaitez être prévenu(e) rapidement du résultat de votre demande de mutation

Numéro de téléphone portable : aucun n° saisi

Saisir Suivant

Vérifiez les données. Vous pouvez saisir un numéro de portable pour être prévenu par SMS des résultats.

Numéro de téléphone portable

Valider Abandonner

Saisissez votre numéro et validez.

Puis cliquez sur « Suivant »

**Seulement pour lier son vœu à un conjoint (enseignant du premier degré), sinon, passer à l'étape suivante.**

NUMEN  
Nom d'usage  
Nom de famille  
Prénom  
Date de naissance  
Département de rattachement

Lier votre demande Suivant

Deux enseignants du 1er degré peuvent présenter des vœux liés. Dans ce cas, les mêmes vœux doivent être formulés dans le même ordre hiérarchiel et les demandes seront traitées de manière indissociable sur la base du barème moyen du couple.

Si vous voulez lier vos vœux à ceux d'un enseignant conjoint du premier degré (même s'il n'est pas dans le même département), cliquez sur « Lier votre demande » sinon, sur « suivant »

### Demande liée avec un(e) enseignant(e) du 1er degré

Vous souhaitez lier vos vœux avec un(e) enseignant(e) du 1er degré :

Oui

dans la même académie que vous :

NUMEN   
Département

dans une autre académie :

NUMEN   
Nom d'usage   
Nom de famille   
Prénom   
Date de naissance   
Département de rattachement

Valider Abandonner

Remplissez ici pour un conjoint dans la même académie et ici pour un conjoint dans une autre académie. Puis « valider ». Puis sur « suivant »












### Votre demande de mutation



Rang	Code département	Libellé département
------	------------------	---------------------

1
2
3
4
5
6

Saisir

On passe à la saisie du(des) département(s) demandé(s). Cliquez sur « Saisir »

Rang	Libellé département
1	-- Choisir un département --  
2	-- Choisir un département --  
3	-- Choisir un département --  
4	-- Choisir un département --  
5	-- Choisir un département --  
6	-- Choisir un département --  

Cliquez sur le premier menu déroulant (puis les autres dans l'ordre) pour choisir un département. Puis « valider ». Et sur « suivant ».

**ATTENTION, si vous faites une demande de rapprochement de conjoint, d'autorité parentale conjointe, parent isolé, de CIMM ou au titre du handicap, vous devez impérativement cliquer sur Modifier pour arriver un écran par lequel vous n'êtes jamais passé.**

#### Votre barème indicatif

Vous ne formulez pas de demande au titre d'un rapprochement de conjoints ou au titre de l'autorité parentale conjointe	<b>0,00 points</b>
Dans le cadre de l'éducation prioritaire, vous totalisez l'ancienneté d'exercice au 31 août de l'année scolaire en cours	<b>45,00 points</b>
Vous êtes : Votre échelon au 31/08/2020 : <b>professeur des écoles de classe normale 9e</b>	<b>39,00 points</b>
Vous n'êtes pas bénéficiaire de l'obligation d'emploi au 31/12/2020	<b>0,00 points</b>
Vous ancienneté de fonctions dans le département au 31/08/2021 : <b>29 années 00 mois 00 jours</b> <small>(Le calcul des points décompte les 3 premières années d'exercice dans le département)</small>	<b>102,00 points</b>
Vous ne bénéficiez pas du renouvellement du premier vœu	<b>0,00 points</b>
Vous ne formulez pas une demande au titre de la situation de parent isolé au 31/08/2021	<b>0,00 points</b>
Vous ne formulez pas une demande au titre du CIMM	<b>0,00 points</b>
Vous bénéficiez d'un barème de :	<b>186,00 points</b>

**\* Si des éléments sont erronés, cliquer sur Modifier.**

Vous avez un résumé de vos points et de votre situation. Comme vous le voyez, les points pour séparation de conjoints, au titre de l'autorité parentale conjointe, pour les parents isolés ne sont pas notés, les CIMM ou le handicap. Vous devez cliquer sur « **Modifier** ».

## Votre barème indicatif

⚠ La prise en compte des éléments suivants ne sera effective que lorsque les justificatifs correspondants auront été transmis aux services de la DSDEN.

► **Demande au titre :**

Département d'exercice professionnel du (de la) conjoint(e) ou de l'autre parent :

Nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans et/ou à naître au 31/08/2021 :  enfants

Si votre conjoint(e) réside dans le département 75, aucune année de séparation n'est comptabilisée.  
 Nombre d'année(s) scolaire(s) de séparation effective au 31/08/2021 :  enfants

0 année [Comment renseigner votre durée de séparation ?](#)

- Lorsque l'agent est en activité, la séparation doit être justifiée et être au moins égale à six mois de séparation effective par année scolaire considérée.
- Lorsque l'agent est en congé parental ou en disponibilité pour suivre son conjoint ou l'autre parent de son (ses) enfant(s), la période de congé, de disponibilité ainsi que la période de séparation professionnelle doivent couvrir l'intégralité de l'année scolaire étudiée et seront comptabilisées pour moitié.

► **Situation de parent isolé au 31/08/2021 :**

Nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans et/ou à naître au 31/08/2021 :  enfants

► **Demande au titre du CIMM :**

- Ce choix n'est pas disponible car votre premier vœu n'est pas un département d'outre-mer

► **Demande de bonification au titre du handicap sur avis médical (bonification de 800 points) :**

enfants

- Merci de sélectionner OUI si vous avez déposé un dossier, ou êtes en cours de dépôt d'un dossier, auprès du médecin de prévention pour bénéficier de la bonification au titre du handicap sur avis médical. **Cette déclaration ne vaut pas constitution du dossier.**  
 Pour de plus amples informations merci de contacter votre service gestionnaire.  
 Les points **s'ils vous sont attribués** ne seront affichés que lors de l'affichage du barème validé par l'administration

Vous pouvez indiquer que vous souhaitez faire une demande au titre du rapprochement de conjoints ou au titre de l'autorité parentale conjointe. Impossible de changer le département puisque le premier vœu est obligatoirement celui où travaille votre conjoint ou où habite le père ou la mère du (des) enfant(s) pour le(s)quel(s) vous avez l'autorité parentale conjointe. Modifiez le nombre d'enfants si besoin. Notez le nombre d'années de séparation (cliquez sur le lien pour calculer) au 31/08/2021, donc vous comptez cette année scolaire 2019-2020 dans votre calcul.

Si vous êtes parent isolé, cliquez oui.

Si vous souhaitez faire une demande au titre des CIMM (DOM), cliquez. Puis validez.

Si vous souhaitez faire une demande de 800 points (handicap de vous ou votre conjoint, maladie d'un enfant). Cliquez oui.

## Votre barème indicatif

Vous ne formulez pas de demande au titre d'un rapprochement de conjoints ou au titre de l'autorité parentale conjointe	0,00 points
Dans le cadre de l'éducation prioritaire, vous totalisez l'ancienneté d'exercice au 31 août de l'année scolaire en cours	45,00 points
Vous êtes : <b>professeur des écoles de classe normale</b> Votre échelon au 31/08/2020 : <b>9e</b>	39,00 points
Vous n'êtes pas bénéficiaire de l'obligation d'emploi au 31/12/2020	0,00 points
Vous ne bénéficiez pas du renouvellement du premier vœu	0,00 points
Vous ne formulez pas une demande au titre de la situation de parent isolé au 31/08/2021	0,00 points
Vous ne formulez pas une demande au titre du CIMM	0,00 points
<b>Vous bénéficiez d'un barème de :</b>	<b>186,00 points</b>

\* Si des éléments sont erronés, cliquer sur Modifier.

Cliquez sur "modifier" s'il reste une erreur ou sur "suivant" pour valider.

Mouvement interdépartemental (SEINE SAINT DENIS)

Récapitulatif de votre saisie

Rang	Code département	Libellé département	Barème
1	007	ARDECHE	334,00
2			
3			
4			
5			
6			

[Confirmer la saisie](#)

Lorsque vous confirmez votre saisie, le récapitulatif de votre demande est téléchargeable au format PDF.

Si vous ne possédez pas de logiciel permettant de visualiser et d'imprimer ce fichier, vous pouvez télécharger le logiciel gratuit ADOBE READER en cliquant sur le lien ci dessous.

Si vous n'arrivez pas à consulter le fichier PDF en pièce jointe, allez dans le menu d'Adobe Reader: *Édition -> Préférences -> Internet* et décochez l'option *Afficher dans le navigateur*.

[Télécharger Adobe Reader](#)

Vous recevrez, par ailleurs, votre confirmation de demande de changement de département dans votre boîte I-Proof à partir du mardi 10 décembre et jusqu'au jeudi 12 décembre.

Si tout est OK, vous cliquez sur "confirmer la saisie".

Vous pourrez modifier jusqu'à la clôture du serveur le 8 décembre à 12 h.

**Si vous avez des questions, contactez le syndicat.**